

AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

SYNTHÈSE

DE LA RÉUNION DU COMITE STRATÉGIQUE

Séance plénière ordinaire du 19 juin 2017

Le 33^{ème} comité stratégique s'est réuni le 19 juin 2017, de 9 heures 47 à 12 heures 43, sous la présidence de Monsieur Yannick BLANC.

L'ordre du jour était le suivant :

- ouverture de la séance, approbation des minutes du précédent comité stratégique ;
- présentation du rapport d'activité 2016 ;
- feuille de route du Gouvernement 2017 ;
- modalités de participation des volontaires au comité stratégique ;
- présentation du Corps européen de solidarité.

—

Ouverture de la séance par le Président de l'Agence, approbation des minutes du précédent comité stratégique

Après avoir accueilli les membres du comité stratégique, le Président indique que l'Agence du service civique a souhaité attendre le résultat des élections présidentielles avant de convoquer à nouveau le comité stratégique.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Président souhaite tout d'abord la bienvenue à la conseillère spéciale du ministre de l'Éducation nationale, Mme Fania ANOR. Il rappelle que le ministre de l'Éducation nationale exerce la tutelle sur l'Agence du service civique. Il remercie Mme ANOR pour sa présence, les membres des cabinets ministériels ayant des agendas particulièrement chargés en cette période.

Le Président voudrait également adresser un salut fraternel et chaleureux à M. le député Bernard LESTERLIN, qui siège pour la dernière fois au sein du comité stratégique en qualité de membre désigné par le Président de l'Assemblée nationale. M. LESTERLIN est, selon le Président, à la fois un pionnier et un gardien du service civique : il a été engagé dans l'élaboration du dispositif du service civique dès son origine et a été un partenaire de tous les instants dans le développement du service civique. Lors de l'élaboration de la Loi Égalité Citoyenneté au cours de l'année 2016, il a été très présent dans les discussions, connaissant parfaitement le dossier. Il a su exercer son autorité sur ses collègues parlementaires au moment des débats devant l'Assemblée nationale, et notamment lorsque la question d'un service civique obligatoire a été soulevée. Ces discussions ont permis de promouvoir le sujet du volontariat des jeunes et du service civique, répondant ainsi à l'objectif de faire du service civique une institution au sein de la société française. Le Président tient à rendre hommage à M. LESTERLIN et espère qu'il restera une personnalité qualifiée dont les compétences pourront être mises à profit au sein de l'Agence du service civique.

Applaudissements.

Le Président met aux voix les minutes du précédent comité stratégique.

Le lieutenant-colonel BOURDETTE (Direction du service national – JDC) revient sur son intervention en page 19. Il souhaite remplacer la phrase « *le service civique est présenté dans sa globalité à 780 et 800 000 jeunes* » par « *toute une classe d'âge, soit entre 780 et 800 000 jeunes* ». En page 20, il souhaite remplacer le terme « rendre juste » par « uniformiser » dans la phrase « *Elle a également organisé tout récemment un séminaire annuel avec l'ensemble des tuteurs pour partager les bonnes pratiques, mais surtout pour rendre juste l'emploi des jeunes dans toute la chaîne du service national, et éviter les écarts entre eux* ».

À la demande de Véronique BUSSON, le Président note de rajouter l'organisation ou la thématique particulière à laquelle sont rattachées les personnes qualifiées.

Les minutes du précédent comité stratégique sont approuvées à l'unanimité, sous réserve des modifications demandées en séance.

Le Président cède la parole à Mme ANTONIOLLI pour présenter le rapport d'activité de l'année 2016 et en profite pour souhaiter la bienvenue à M. ABIVEN, nouveau directeur général de l'Agence.

Présentation du rapport d'activité 2016

Mme ANTONIOLLI rappelle que le comité stratégique de l'Agence s'est réuni régulièrement au cours de l'année 2016. La version complète du rapport d'activité 2016 englobe l'ensemble des activités de l'Agence du service civique, à savoir le Service civique et Erasmus +. Seul le document concernant le Service civique a été transmis aux membres du comité stratégique. Le document complet leur sera adressé une fois qu'il aura été adopté par le Conseil d'administration qui se tient à la fin du mois de juin 2017.

En 2016, l'Agence du service civique a poursuivi l'action menée en 2015, suite à la décision de rendre universel, puis de généraliser le service civique. L'Agence s'est attachée à développer massivement le service civique auprès du secteur associatif, à poursuivre la mobilisation ministérielle et à investir plus fortement les collectivités et le secteur sanitaire et médicosocial.

Par ailleurs, l'Agence a mené un certain nombre d'actions en commun sur l'accompagnement renforcé des organismes et a lancé quelques expérimentations pour tester de nouvelles modalités. Deux appels à projets se sont déroulés, notamment à Montpellier et Caen, sur l'accessibilité à tous. Ils ont pu se généraliser dès l'année 2016 avec des appels à projets territoriaux sur différentes thématiques.

Ces actions se sont traduites en chiffres avec une belle progression du nombre de volontaires. L'objectif de 110 000 volontaires en 2016 a été atteint à 84 %, avec environ 92 000 volontaires en mission au cours de l'année (stock). Cette montée en charge est également observée sur le plan qualitatif. Cependant, un certain nombre de projets n'ont pas pu aboutir pour des raisons qualitatives et parce qu'ils nécessitaient un temps d'accompagnement assez important.

En ce qui concerne le profil des volontaires, il est sensiblement identique à celui de l'année 2015, et relativement stable d'une année à l'autre depuis le lancement du dispositif, quand bien même il se massifie fortement. En revanche, la part des femmes continue de progresser pour atteindre 59 %. Aussi, la parité n'est pas véritablement respectée et le service civique rencontre des difficultés à mobiliser les jeunes hommes autant que les jeunes femmes.

La moyenne d'âge reste stable autour de 21 ans.

S'agissant des indicateurs spécifiques aux territoires, les jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la Ville représentent environ 13 %, alors que l'Agence s'est fixé pour 2017 un objectif à 15 %. Selon l'approche aire urbaine ou densité de la population, la part des jeunes issus de zones rurales est relativement faible (entre 2,4 % et 2,9 %) et l'Agence doit faire face à des problématiques d'adéquation entre l'offre et la demande, problématiques sur lesquelles elle travaille actuellement au sein du groupe de travail « ruralité ».

Les volontaires regroupent 107 nationalités différentes et 1 367 volontaires ont réalisé leur mission à l'international. Ce nombre reste relativement faible. Toutefois, la courbe de croissance de ces volontaires suit la courbe de croissance du nombre global de volontaires.

En termes de profil, certains indicateurs semblent s'inverser. En effet, le nombre de volontaires en mission de service civique de niveau supérieur au Bac est légèrement plus faible que

l'année précédente (34,9 % contre 39 % en 2015), alors que le nombre de volontaires de niveau Bac progresse de 36 % en 2015 à presque 40 % en 2016. Cette inversion marque la volonté de rendre le service civique accessible à tous. Sur les niveaux infra-Bac, les pourcentages sont relativement identiques à l'année 2015, avec 25 % de jeunes volontaires. La tendance qui concerne la situation des volontaires à l'entrée est également relativement stable, avec une légère baisse s'agissant des étudiants et une hausse des jeunes déclarant être inactifs. Toutefois, Mme ANTONIOLLI rappelle que l'Agence ne demande pas de pièces justificatives aux jeunes à l'entrée pour prouver leur situation.

S'agissant de la représentation des organismes d'accueil, la tendance de 2015 se poursuit en 2016. La part des volontaires accueillis dans le secteur public continue de croître, en lien avec la mobilisation ministérielle évoquée en introduction. Les services de l'État représentent moins de 1 % du nombre d'organismes d'accueil. En revanche, ils représentent 17 % en nombre de volontaires accueillis.

S'agissant de la répartition des organismes par nombre de volontaires accueillis, il est à noter que 41 % des 10 000 organismes n'accueillent qu'un seul volontaire, et 93 % d'entre eux proposent des missions à 10 volontaires maximum. En conséquence, la question de la mixité peut se poser pour la plupart des organismes d'accueil.

La question d'un service civique universel, accessible à tous les jeunes, était l'un des axes majeurs de la stratégie de communication en 2016. Des outils de développement et de recrutement ont été mis en place afin d'accompagner davantage les organismes à travers des groupes de travail dédiés sur la question de l'accessibilité, et une diffusion plus systématique de l'information, notamment pour les organismes entrants. Par ailleurs, un groupe de travail sur le handicap s'est réuni trois fois en fin d'année 2016. Les données recueillies, relativement intéressantes, restent à consolider avant de les présenter devant le comité stratégique.

Des campagnes de communication ont été lancées auprès des jeunes et de leur entourage pour développer la notoriété du service civique. Un plan de recrutement de plus en plus affiné a été mis en place pour inciter le maximum de jeunes à trouver une mission adéquate. Quelques points géographiques restent à travailler davantage. Les relations presse ont été développées. Un bilan sur la notoriété de l'Agence et sur le recrutement a été effectué afin de préparer l'année 2017.

En terme de formation civique et citoyenne, en 2016, près de 20 000 formations PSC1 ont été réalisées, soit une hausse considérable par rapport à l'année 2015. En revanche, le taux de formation des jeunes volontaires n'est que de 31 %, soit une progression très en deçà des objectifs que l'Agence s'est fixés, puisque l'ensemble des volontaires est censé pouvoir être formé. Une réflexion a été lancée pour faire évoluer les modalités d'organisation de la formation civique et citoyenne.

De très nombreux événements et actions ont été organisés au niveau local et au niveau national. L'agence du service civique a participé à une douzaine de salons pour présenter les opportunités du service civique. À l'occasion du rassemblement des forces de l'engagement voulu par le Président Hollande, 80 volontaires en service civique ont été invités à l'Élysée. Leur retour a été très précieux pour préparer la stratégie 2017.

En matière d'effectifs, l'Agence du service civique représente 76 ETP répartis sur trois principaux secteurs d'intervention : Erasmus + Jeunesse & Sports, Service civique et Secrétariat général.

S'agissant de l'exécution financière du budget 2016, l'Agence prévoyait un budget de 313,5 millions d'euros d'autorisations d'engagement et de 313,8 millions d'euros de crédits de paiement. En ajoutant les contributions des membres du groupement d'intérêt public, pour 5,3 millions d'euros, les charges prévisionnelles totales s'établissent à 319,6 millions d'euros en 2016.

M. ABIVEN ajoute que le premier budget exécuté de l'Agence se situait autour de 18 millions d'euros. Cette augmentation budgétaire implique pour l'Agence de garantir en permanence la sécurité des paiements, en liaison avec l'Agence comptable et la Direction des affaires financières.

Mme ANTONIOLLI indique que le rapport d'activité de l'Agence inclut à présent un nombre très important d'activités. Certaines données qui sont consolidées et éditées tous les ans au mois de juin pourront être communiquées au préalable, probablement dans le courant du mois d'avril.

Le Président remercie Mme ANTONIOLLI et s'enquiert des éventuelles questions et/ou observations de la part des participants.

M. LOUIS, personnalité qualifiée (Les enfants du Canal), est gêné par la participation des jeunes volontaires issus des quartiers prioritaires dans le cadre de la politique de la Ville (QPV). Il aimerait que le taux de participation indiqué de 13 % soit comparé à la population nationale.

Le Président répond que le pourcentage de jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la Ville est à peu près équivalent aux années précédentes, sachant que la géographie des quartiers prioritaires de la politique de la ville a évolué depuis l'année 2014. Il ajoute que le chiffre global n'est pas véritablement significatif, car la situation des QPV est extrêmement hétérogène. Certains quartiers témoignent d'une très forte vie associative alors que d'autres souffrent d'un désert associatif. Les enjeux de développement des structures associatives et du service civique dans les quartiers prioritaires sont différents, et nécessitent une attention particulière.

Mme PFUNDER (Déléguée générale du Mouvement associatif) souhaite obtenir la confirmation que les expérimentations évoquées ont bien été menées sur les territoires. Elle demande par ailleurs si une modélisation est envisagée. Elle s'interroge enfin sur l'existence des comptes rendus des groupes de travail pour duplication éventuelle et discussion devant le comité stratégique.

Mme ANTONIOLLI répond que les expérimentations lancées à la fin de l'année 2015 sur deux territoires sont en cours d'achèvement, et les bilans sont en train d'être réalisés. Les référents ont été accompagnés dans les territoires dans l'élaboration d'appels à projets qui s'inspirent de ces premières expérimentations sans en attendre les retours. La consolidation des appels à projets à la fois nationaux et territoriaux est en train d'être finalisée pour donner des pistes en vue de nouveaux appels à projets en 2017 sur l'ensemble du territoire. Les expérimentations sont discutées dans les groupes de travail organisés avec les référents.

Mme ANTONIOLLI explique par ailleurs que, parmi les groupes de travail menés en 2016, certains traitaient de l'accompagnement méthodologique sur des fondamentaux du service civique qui ont été diffusés aux nouveaux organismes entrants. D'autres sont en cours de réalisation. Malgré tout, des premiers éléments de bilan pourront être diffusés à la rentrée 2017 à l'ensemble du comité stratégique.

Mme TRELLU-KANE (Présidente d'Unis-Cité) tient à saluer le fort engagement de l'équipe de l'Agence du service civique ainsi que des services déconcentrés en région en 2016, qui confirme les efforts déjà réalisés au cours de l'année 2015. Mme TRELLU-KANE constate en revanche que pour toucher davantage de jeunes hommes dans les quartiers prioritaires, il conviendrait de disposer de pôles d'appui au développement du service civique sur le terrain pour convaincre les différents acteurs, collectivités et associations d'accueillir des jeunes en service civique. En effet, elle déplore parfois une certaine réticence des acteurs à cet égard.

S'agissant du profil des jeunes, Mme TRELLU-KANE observe deux grandes tendances : les jeunes filles qui souhaitent travailler dans le social et s'intéressent aux questions de sociétés, et de jeunes hommes infra-Bac qui sont dans une démarche d'insertion et qui découvrent l'engagement *a posteriori*. Elle réitère ses recommandations selon lesquelles il conviendra de

soutenir les structures pour l'encadrement et le tutorat des jeunes qui manquent parfois d'autonomie.

D'autre part, Mme TRELLU-KANE souligne que le collectif est une manière d'intégrer des jeunes plus éloignés et notamment les jeunes hommes.

M. LOUIS estime qu'il serait intéressant de rapporter le chiffre de l'intermédiation aux organismes qui n'accueillent qu'un seul jeune.

Mme AMAR, personnalité qualifiée (Une idée dans la tête), précise que les volontaires accueillis par Pôle Emploi sont souvent seuls au sein de l'agence. Par ailleurs, elle souhaiterait des précisions sur les modalités de mise en place des formations civiques et citoyennes.

Mme ANTONIOLLI répond que des travaux ont été menés, notamment par certains référents dans les territoires. L'Agence a recruté un chef de projet statut et parcours des volontaires qui est chargé de mener un chantier de rénovation des formations civiques et citoyennes. Il s'agit de Mme Virginie CHENAL.

Mme BADIANE (Élue Jeunesse à la ville d'Évry) rappelle que la ville d'Évry accueille de nombreux volontaires en service civique depuis l'année 2010 (170), dont 30 en 2016, et certainement 35 en 2017, accueil qui n'est pas sans poser d'importantes difficultés, notamment en termes de tutorat par les agents de la Ville. En effet, très peu de cadres encadrent les jeunes volontaires en service civique et suivre un jeu demande beaucoup de temps à un agent en plus de ses missions. Mme BADIANE espère travailler en collaboration avec l'agglomération en 2017, le maire d'Évry étant le Président de l'agglomération, car elle doit faire face à de nombreux freins, en l'occurrence le manque d'accompagnement des tuteurs potentiels. Elle a bien pris note de la nécessité de former ces tuteurs. Cette situation limite la ville d'Évry dans son action et l'empêche d'accueillir davantage de jeunes, alors qu'elle est largement en capacité de proposer un panel très large de missions. Mme BADIANE déplore la difficulté à faire vivre le dispositif au sein d'une collectivité dont le fonctionnement est bien normé. Elle étudie notamment avec le service des ressources humaines la manière dont le tutorat pourrait être valorisé dans le parcours de vie d'un agent au sein de la collectivité. Mme BADIANE est intéressée par toute réflexion à ce sujet, car elle a une réelle volonté de s'inscrire dans la montée en charge du service civique.

Mme GRIMBELLE (Secrétaire générale adjointe de la Ligue de l'enseignement) revient sur le faible nombre de volontaires accueillis par structure qui poserait la question de la mixité. De son point de vue, un volontaire accueilli seul n'est pas totalement isolé dans une structure : il est en contact avec le public, des bénévoles, des agents ou d'autres jeunes gens qui ont des statuts différents. Par ailleurs, Mme GRIMBELLE souhaite que le rapport d'activités tel qu'il a été présenté intègre davantage les réflexions et productions des groupes de travail en 2016, dont le comité stratégique pourrait se saisir.

Mme de MAZANCOURT (Directrice générale de l'Institut de l'engagement) regrette que la partie qui traite de la valorisation du service civique dans le cadre de la poursuite des études soit relativement partielle dans le rapport d'activité, alors que ce point était explicitement inscrit dans la loi de 2010, et dans la loi Égalité et Citoyenneté. Par ailleurs, la description du rôle de l'Institut de l'engagement est erronée, selon elle.

M. ROGE (Chef du service des Politiques de jeunesse de la Mairie de Paris) précise que la Mairie de Paris a rencontré des difficultés à recruter, alors qu'elle était prête à accueillir 350 volontaires. Elle a atteint péniblement le chiffre de 270 jeunes en 2016. Or la Mairie s'est fixé pour 2017 un objectif ambitieux de 400 volontaires. M. ROGE regrette que certains jeunes n'aillent pas au-delà du dépôt de leur candidature sur le site internet de l'Agence et ne répondent pas à l'appel.

Mme TRELLU-KANE rejoint les propos de M. ROGE : de nombreux jeunes n'adhèrent pas à l'outil internet, alors que les séances d'information ou les animations dans les quartiers permettent de les convaincre. Un travail est à réaliser en ce sens.

M. ROGE ajoute que la Mairie de Paris est présente sur le terrain, sans que cette présence n'oriente aucun jeune sur le dispositif.

M. LOUIS estime que l'Agence du service civique devra se poser la question de la mobilité et de l'accueil des jeunes issus du monde rural.

Mme BENTEGEAT (Direction des Patients, AP-HP) rejoint également les propos de M. ROGE. Les Hôpitaux de Paris, après avoir démarré « sur les chapeaux de roue », ont tendance à accuser une stagnation, voire un léger recul du nombre d'inscrits, et rencontrent les mêmes difficultés de recrutement. Elle note une perte de motivation et de la notion de sens de l'engagement de la part des jeunes, qui s'inscrivent puis n'assistent pas aux journées de recrutement, sans fournir aucun élément d'explication.

Le Président demande si cette difficulté de recrutement concerne plus particulièrement Paris.

M. BABLET (Chef de bureau de la Direction générale de l'Enseignement scolaire, ministère de l'Éducation nationale) constate des situations analogues, essentiellement en région parisienne, et dans les départements du Rhône et des Bouches-du-Rhône.

Mme Amélie JEANNIN-HEINRICH (UFCV) partage également ce constat, en région parisienne, ainsi qu'en Auvergne-Rhône-Alpes et en Bretagne, alors que l'UFCV dispose d'un large réseau.

Le Président note qu'il convient d'affiner l'analyse du phénomène, car il ne constate pour sa part aucun fléchissement du flux d'entrées en service civique depuis le début de l'année 2017.

M. RÉGNIER (représentant le Ministère de l'Intérieur) confirme que 50 % des jeunes ne se présentent pas à l'entretien organisé par la brigade des Sapeurs-pompiers, après s'être inscrits. Le problème est récurrent et certainement lié au développement de l'offre. La brigade des Sapeurs-pompiers, qui a un fonctionnement relativement militaire, a du mal à comprendre l'attitude de ces jeunes.

Mme CHAILLET (Directrice adjointe, région Ile-de-France), confirme le constat d'une réelle difficulté à recruter des jeunes en nombre au regard des objectifs attendus. Elle est moins optimiste que le Président pour l'année 2017. Elle ajoute que la période de réserve – d'une durée de trois mois - a constitué une difficulté supplémentaire et a conduit les services départementaux et régionaux à ne pas pouvoir intervenir dans un certain nombre d'actions de portage. Dans le cadre de l'appel à projets 2016, la Région a lancé avec le CIDJ (Centre d'Information et de Documentation Jeunesse) une expérience de diffusion d'informations à destination des jeunes, dont il conviendra de réaliser le bilan.

Par ailleurs, Mme CHAILLET explique que de nombreux jeunes sont en recherche d'information sous l'angle « insertion ». Ces jeunes nécessitent un accompagnement plus important de la part des tuteurs.

S'agissant des missions locales, Mme CHAILLET déplore que le service civique ne soit pas considéré comme une « sortie positive » et ne fasse pas partie des indicateurs d'activité. Une action concertée entre l'Agence du service civique et la DGEFP permettrait, selon elle, de mettre en place un parcours de jeunes qui serait plus motivant pour les agents des missions locales. Mme CHAILLET confirme que les jeunes ne donnent aucun élément d'explication pour justifier du fait qu'ils ne sont pas allés au terme de leur démarche.

M. MONNET (Vice-président du MRJC) rappelle que le MRJC (Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne) travaille essentiellement en milieu rural. Il est relativement satisfait des inscriptions

pour le premier semestre 2017 et ne ressent pas véritablement l'effet décrit par les précédents intervenants. En revanche, il considère que l'Agence ne doit pas regretter que moins de jeunes s'intéressent au service civique. Cette situation signifie peut-être qu'ils ont repris leurs études ou trouvé un emploi. Il rappelle que le service civique doit rester une démarche volontariste qui s'inscrit dans le milieu associatif.

Par ailleurs, M. MONNET rappelle que les jeunes sont en position de force car ils le choisissent, et peuvent préférer certaines missions à d'autres. En ce sens, il anticipe une épuration des offres qui sont proposées et se satisfait de l'émancipation de certains jeunes qui décident de leur avenir par eux-mêmes.

Le Président remercie l'ensemble des intervenants. Il rappelle que le nombre de candidatures est 3,5 fois plus important que le nombre de missions. Aussi, les jeunes ne sont pas encore véritablement en « position de force ». Toutefois, il relève que les situations locales sont très inégales. Il est vrai que la région Ile-de-France se distingue par le taux relativement faible de jeunes en service civique rapporté à la population. Il est donc plus difficile d'établir le contact avec les jeunes.

M. LESTERLIN n'est pas surpris par les propos, relativement graves, qui viennent d'être tenus. Les collectivités publiques et le ministère se sont mobilisés pour remplir les objectifs quantitatifs fixés dans le cadre de la montée en charge du service civique. Il rappelle que le service civique constitue une révolution culturelle, un dispositif de citoyenneté et non un dispositif jeunesse. Il peut comprendre que les jeunes ne considèrent pas cette expérience comme valorisante. Il souhaite alerter le comité stratégique sur ce point. Le témoignage des missions locales est, selon M. LESTERLIN, symptomatique, alors qu'il souligne l'excellent maillage de celles-ci sur le territoire.

M. LESTERLIN place tous ses espoirs dans le nouveau gouvernement. Il souhaite que le comité stratégique exige que le service civique soit placé à nouveau à un niveau politique, qu'il redevienne un dispositif citoyen qui doit mobiliser la société tout entière. Il se réjouit que la tutelle ait été confiée au ministère de l'Éducation nationale, et souhaite que le service civique redevienne ce qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être depuis sa conception.

M. TIROUMOUGAN (volontaire) souhaiterait revenir sur certains points. Il a eu connaissance du service civique grâce à la mission locale proche de son domicile. Il conviendrait selon lui d'insister sur les mesures d'accompagnement et sur l'engagement des jeunes dans le cadre du service civique. Il confirme avoir beaucoup appris dans le cadre de sa mission de service civique.

Mme TRELLU-KANE estime que le comité stratégique doit se préserver de qualifier les missions. L'enjeu est de faire en sorte que les jeunes découvrent l'engagement et bénéficient de dénominateurs communs qui peuvent être des rassemblements dans le cadre des formations citoyennes, une charte commune pour les tuteurs qui doit leur permettre de comprendre l'état d'esprit du tutorat « service civique », différent d'un tutorat de stage ou d'emploi aidé. L'objectif est que le service civique devienne une étape dans la vie de tous les jeunes.

Mme TRELLU-KANE demande si une importante campagne de communication aurait eu lieu récemment. Si tel n'est pas le cas, elle pense que cette campagne sera nécessaire.

Mme TRELLU-KANE souhaiterait également savoir si le service civique est systématiquement proposé par les conseillers d'orientation dans les établissements d'enseignement secondaires. Elle craint que ce ne soit pas le cas. L'enjeu est de le proposer systématiquement, et surtout, de ne pas « penser à la place des jeunes ».

Enfin, Mme TRELLU-KANE suggère de relancer le groupe de travail « communication » avec des jeunes qui, occupent en effet la meilleure position pour parvenir à convaincre d'autres jeunes.

Le Président propose à présent de passer au point suivant de l'ordre du jour.

Feuille de route du Gouvernement 2017

En premier lieu, le Président indique que la feuille de route du nouveau Gouvernement n'est pas encore écrite. Les programmes et intentions seront prochainement transformés en plans d'actions concrets.

Pour autant, le Président informe le comité stratégique que le Général VECHAMBRE, Inspecteur général aux armées, a déclaré publiquement que le projet de service militaire d'un mois était abandonné par le Gouvernement. La question de la forme et de la durée que doit prendre le rendez-vous de chaque jeune avec la Nation reste entière. Le format d'un ou deux jours n'est pas satisfaisant. Il ajoute que la haute hiérarchie militaire s'intéresse vivement au retour d'expérience du service civique. Une réflexion est en cours afin de déterminer la bonne articulation parmi les propositions autour de la notion d'engagement citoyen, et tout particulièrement de service civique.

En second lieu, le Président informe le comité stratégique qu'il a eu un premier échange avec le nouveau ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel BLANQUER. À ce stade, il est en mesure d'affirmer que le Gouvernement a clairement l'intention de poursuivre et de développer le service civique. Les objectifs fixés par François HOLLANDE sont confirmés par le Président de la République, Emmanuel MACRON. L'Agence devra dans les prochaines semaines s'atteler à la rédaction d'une feuille de route opérationnelle sur un certain nombre de missions. Le Président a proposé à M. BLANQUER une démarche qui répond en partie aux propos énoncés précédemment, et notamment ceux de M. LESTERLIN auxquels le Président souscrit. En effet, le Président est persuadé que l'Agence réussira sa mission si elle ne mène pas une politique quantitative. À défaut de rendre le service civique obligatoire, il doit devenir une étape souhaitable, souhaitée et admise comme nécessaire dans le parcours des jeunes.

La démarche que le Président souhaite proposer est une démarche inspirée de l'expérience du programme Mona Lisa, qui consiste d'abord à identifier les enjeux sociaux sur lesquels les citoyens doivent être mobilisés, définir des objectifs de politique publique, de se tourner vers la société civile pour susciter de la mobilisation de sa part et ensuite de proposer des missions de service civique. Une mission de service civique est d'autant plus attractive qu'elle est présentée comme la contribution à un projet de société. Le jeune doit comprendre immédiatement que sa mission lui permettra de contribuer à la mobilisation de la société.

Le premier enjeu défini par le ministre est le projet « devoirs faits » avant que l'élève ne rentre chez lui. Il s'agit d'un projet de lutte contre les inégalités sociales à l'école. Pour orchestrer ce projet, différents types d'acteurs devront être mobilisés, la communauté enseignante en tout premier lieu, et les très nombreuses associations et collectivités locales en second lieu. En troisième lieu, des citoyens se sont portés volontaires. Enfin, de jeunes volontaires du service civique pourront accompagner le mouvement. L'amplitude horaire des missions de l'opération « devoirs faits » ne suffit certainement pas à remplir une mission de service civique. Il conviendra d'articuler les missions de service civique consacrées à l'accompagnement des devoirs avec d'autres missions attractives et cohérentes. Ce premier enjeu constitue un premier exemple, y compris dans le sens chronologique du terme, car l'objectif fixé par le ministre est de recruter des jeunes volontaires en service civique pour cette opération dès la rentrée 2017. L'opération « devoirs faits » sera par conséquent mise en exergue dans les opérations de communication.

Le Président a également rencontré récemment Frédérique VIDAL, la ministre en charge de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, pour évoquer le sujet du service civique. Elle a exprimé sa volonté de proposer les missions de service civique aux étudiants universitaires dans trois domaines particuliers :

- le premier thème est l'orientation, qui sera un des grands chantiers éducatifs des prochaines années. Le service public de l'orientation a été confié aux Conseils régionaux, mais ceux-ci n'agiront pas seuls. L'expérience du service public montre que l'orientation doit cesser d'être prescriptive et que les jeunes doivent être proactifs de leur orientation. Tous les acteurs de l'orientation doivent se poser de nouvelles questions sur les outils mis à la disposition des jeunes et leur conception. La ministre a également souligné la complexité du parcours de formation qui ne peut plus s'apparenter à une trajectoire rectiligne. Il faut accompagner, encourager et instrumenter la capacité des jeunes à avoir des parcours de formation complexes. Les transformations radicales du travail et de l'entreprise vont amener moins de rigidité dans la conception de l'accès au marché du travail. L'intégrité du service civique était capitale pour que le volontariat trouve sa place au sein de la société. Il était également primordial pour l'Agence de veiller à ce qu'une mission ne soit pas confondue avec un emploi ou un stage. Or les jeunes volontaires poussent l'Agence à réfléchir autrement. Le service civique est souvent une découverte de l'engagement, et toujours un moment d'expérience pour l'orientation et la formation professionnelle des jeunes. Les jeunes l'affirment systématiquement. L'Agence du service civique doit réfléchir activement au type de passerelle qu'il est possible de construire entre les missions de service civique et les parcours de formation professionnelle.

Le Président prend un exemple : depuis des années, les organisations patronales prônent l'apprentissage comme une solution clé pour lutter contre le chômage des jeunes. Or les chefs d'entreprises ne veulent pas embaucher d'apprenti, considérant que ce dernier coûtera davantage à l'entreprise qu'il ne lui rapportera. Or un jeune qui a réalisé une mission de service civique a acquis un certain nombre de compétences sociales et comportementales, qui correspondent précisément à celles que les chefs d'entreprise redoutent de ne pas trouver chez les jeunes apprentis. Des passerelles peuvent donc être construites.

Le Président prend un deuxième exemple : en France, suite aux attentats, des besoins de formation ont été identifiés qui nécessitent une mobilisation importante, à savoir former une masse significative de Français au secourisme et gestes de premiers secours. Or l'Agence du service civique n'est pas parvenue à atteindre cet objectif, car le taux de jeunes volontaires formés atteint 30 %. La formation aux premiers secours doit par conséquent changer d'échelle et être intégrée différemment dans les missions des jeunes volontaires, afin qu'ils soient porteurs de la culture du secourisme et du geste qui sauve.

Le Président prend un troisième exemple : une réflexion a été engagée sur un parcours permettant à un jeune volontaire en service civique d'effectuer pendant sa période de service civique quinze jours de préparation militaire lui permettant de devenir réserviste.

Les exemples cités par le Président l'incitent à penser que l'Agence devrait plus systématiquement proposer aux jeunes volontaires des séquences de formation courtes et intenses dans d'autres champs que le service militaire. Le service civique est un outil qui doit contribuer à la diversification des parcours de formation. Ce faisant, l'Agence répondra à un certain nombre des préoccupations exprimées par les membres du comité stratégique.

Il est important selon le Président de valoriser le service civique dans les CV, comme un moment de formation. Il reste à positionner le service civique dans des parcours de formation professionnelle et citoyenne.

- Le deuxième et le troisième thèmes sont l'accompagnement des étudiants en situation de handicap et les missions de développement durable.

Le Président soulève la question de l'immense champ de l'écocitoyenneté et place en ce sens de nombreux espoirs dans la personnalité du nouveau ministre chargé de la

transition économique et solidaire. Dans l'expérience du service civique, de nombreux jeunes volontaires ont effectué des missions d'écocitoyenneté qui doit devenir une politique publique nationale. Le Président prévoit d'aborder le sujet avec le ministre Nicolas HULOT dans les tout prochains jours.

Le Président rejoint ensuite les propos de M. LESTERLIN selon lesquels le service civique n'est pas une politique de la jeunesse, mais une politique de la citoyenneté. La ministre de la Santé a fait du développement de la prévention un de ses axes prioritaires et le Président a l'intention de la rencontrer prochainement pour lui prouver que l'Agence peut construire de nombreuses missions de service civique sur ce thème.

Après avoir rendu compte de ses premières conversations avec les nouveaux ministres du Gouvernement, le Président ouvre la séquence de construction de la feuille de route et invite les membres du comité stratégique à y participer activement et à faire part de leurs propositions et projets.

Enfin, le Président souhaiterait évoquer à ce stade le dossier du Corps européen de solidarité.

Présentation du Corps européen de solidarité

Le Président rappelle les éléments de contexte : le Conseil européen et la Commission européenne, au cours du sommet de Bratislava à l'automne 2016, ont cherché comment redonner du tonus à l'Europe auprès de ses citoyens. En effet, ils ont constaté après le Brexit que l'Europe n'était pas très populaire, à l'exception du programme Erasmus. Ils en ont tiré la conclusion qu'un programme Erasmus « puissance 10 » devait être créé et l'ont appelé le « Corps européen de solidarité » (CES).

Les services de la Commission européenne ont travaillé pendant plusieurs mois et se sont livrés à un certain nombre de consultations auprès des parties prenantes pour définir la teneur du Corps européen de solidarité. Cette première réflexion a abouti à un projet de règlement européen de 65 pages, qui reste toutefois peu concret et opérationnel sur le contenu des missions du Corps européen de solidarité, de l'avis du Président. Pour autant, le projet de règlement a une vertu : il est relativement ouvert sur la contribution particulière de chacun des états membres à la construction des missions du Corps européen de solidarité. Aussi, le cadre législatif est posé par le projet de règlement. M. BLANQUER et le Président ont fait le constat partagé que la France est en passe de devenir en Europe un pays leader en matière de volontariat des jeunes (avec un objectif de 150 000 jeunes volontaires au cours de l'année 2017). Les deux autres pays européens proposant un service civique sont l'Allemagne et l'Italie, l'Allemagne plafonnant à 100 000 volontaires et l'Italie se situant aux alentours de 50 000 volontaires.

Le Président rappelle que l'une des orientations clés du Président de la République est de mettre la France en position de leader en Europe. Aussi, sur le dossier du service civique, la France a à la fois une possibilité et un devoir d'initiative. L'Agence se doit de rechercher la manière dont elle articulera le développement du service civique et sa contribution au Corps européen de solidarité. Dans le projet de règlement tel qu'il existe, la durée possible de la mission correspondant au Corps européen de solidarité est très ouverte (de quelques semaines à plusieurs mois). Le Président cite l'hypothèse – parmi d'autres – d'un jeune qui réaliserait une mission de service civique en France pendant six mois et qui se déplacerait ensuite quelques mois en Europe.

Le financement du Corps européen de solidarité est substantiel, de l'ordre de 400 millions d'euros sur trois ans. Par conséquent, il existe une ressource disponible qui permet de concevoir des dispositifs de mobilité des jeunes.

Le Président cède à présent la parole à Mme HEL-THELIER (DJEPVA) pour compléter ses propos.

Mme HEL-THELIER rappelle l'objectif du Corps européen de solidarité, qui est de renforcer la cohésion et d'enranger la solidarité au sein de la société européenne. L'idée est de mobiliser 100 000 jeunes âgés de 17 à 30 ans, d'ici l'année 2020, avec :

- un volet majoritaire sur le volontariat, en élargissant le service volontaire européen (SVE) ;
- un volet minoritaire sur les questions professionnelles avec l'idée de trouver un emploi ou un stage au sein de l'Union européenne, que ce soit dans le pays de résidence du jeune ou dans un autre État membre.

Mme HEL-THELIER indique que la Commission européenne a très rapidement mis en place un portail dédié au Corps européen de solidarité et de nombreux jeunes se sont déjà inscrits. Quelques missions seraient déjà effectives et, en parallèle, la Commission européenne a travaillé sur un projet de règlement qu'elle a déposé le 30 mai 2017.

Mme HEL-THELIER propose de présenter le contenu du projet européen. S'agissant des éléments financiers, son budget est d'environ 340 millions d'euros sur la période 2018-2020, issu en grande partie du redéploiement des crédits existants, et notamment ceux d'Erasmus +.

Les caractéristiques du volet volontariat sont de cibler les jeunes de 17 à 30 ans, avec des activités en individuel ou en groupe. La durée des missions peut être de 2 à 12 mois, voire de 2 semaines à 2 mois pour les jeunes ayant moins d'opportunité. Le programme est géré de manière décentralisée, porté par les agences nationales Erasmus + Jeunesse et Sports. La Commission européenne prend par ailleurs en charge un certain nombre de services transversaux, comme l'interface d'un portail, le développement d'un label de qualité pour le CES, des formations en ligne, du soutien linguistique en ligne et des assurances.

Mme HEL-THELIER fait observer que l'agenda est très court. Des discussions auront lieu au Parlement européen au cours de la semaine dans le cadre du Comité Culture Éducation. Des travaux seront menés par la suite dans l'idée d'adopter le règlement avant la fin du mois de novembre 2017 dans le cadre du Conseil Éducation Jeunesse afin qu'il entre en vigueur au début de l'année 2018.

Au vu du premier examen de règlement qui est proposé, Mme HEL-THELIER indique que le projet comporte des avancées significatives, et notamment la volonté de créer des liens entre les membres du Corps européen de solidarité avec un réseau d'anciens, de mettre en œuvre des formations, la possibilité de passer du volontariat au statut de stage-emploi, et de proposer un label « Corps européen de solidarité » qui serait décerné aux organisations porteuses, et qui serait réévalué.

Toutefois, un certain nombre de points de vigilance ont été notés. Ils nécessiteront quelques clarifications dans le cadre des travaux qui seront menés.

En premier lieu, sur les aspects relatifs au financement, une partie des crédits Erasmus + peuvent être utilisés pour le Corps européen de solidarité. De même, il est indiqué que les associations, et notamment les associations locales SVE, contribuent à une cohésion sociale sur les territoires. Par conséquent, Mme HEL-THELIER se demande si les crédits des SVE basculeront bien sur le volet Jeunesse dans le cadre du Corps européen de solidarité et le Corps européen de solidarité permettra de garantir le financement pour les secteurs Jeunesse et pour les associations.

En second lieu, Mme HEL-THELIER s'interroge sur l'avenir des SVE et leur articulation avec le Corps européen de solidarité. Or pour le moment, le projet n'est pas clair, et il est important de vérifier que le SVE, base légale du CES, sera bien intégré dans le règlement Erasmus +, de telle manière qu'il survive.

Le troisième sujet de demande de clarifications concerne les modalités pratiques de mise en œuvre du Corps européen de solidarité. Le rôle et l'implication des structures d'envoi doivent être clarifiés.

Par ailleurs, Mme HEL-THELIER s'interroge sur les possibilités d'accès des jeunes disposant de moindres opportunités. L'Agence a réalisé un effort considérable pour intégrer les jeunes en situation difficile dans le cadre du SVE, avec une grande réussite, et il conviendra de placer ces jeunes défavorisés comme public cible dans le Corps européen de solidarité, et de prévoir un financement et un accompagnement spécifiques de ce public. De même, il faudra vérifier que la question de l'inscription en ligne dans le cadre du portail ne pénalise pas ces jeunes avec moins d'opportunités.

Enfin, un certain nombre de questions se posent et notamment sur l'articulation avec le volontariat national, avec le volet professionnel du Corps européen de solidarité et la cohérence avec la législation française.

Pour finir, la Commission européenne souhaite créer un guichet unique pour toutes les activités de volontariat de l'Union européenne. Toutefois, dans la pratique, divers dispositifs vont coexister, et notamment les dispositifs nationaux. Il conviendra d'être vigilant sur l'articulation entre le Corps européen de solidarité et le service civique au regard des différences qui peuvent exister sur le plan des critères.

En conclusion, Mme HEL-THELIER réaffirme que, dans le cadre des discussions qui auront lieu au second semestre de l'année 2017, l'Agence du service civique tout comme l'Agence Erasmus + seront particulièrement vigilantes sur l'ensemble des points évoqués.

Le Président remercie Mme HEL-THELIER. Il ajoute que sur les points problématiques soulevés par Mme HEL-THELIER, la vigilance n'est pas suffisante. Il convient d'émettre de réelles propositions. Dans le contexte européen, la France est un État membre clé sur la question du volontariat des jeunes. En effet, elle bénéficie d'une expérience et de moyens considérables. Par conséquent, elle est en droit de peser sur les orientations du Corps européen de solidarité dans le sens qu'elle estime souhaitable. Il précise que l'Allemagne est pour sa part extrêmement réticente à contribuer au Corps européen de solidarité, estimant qu'elle ne peut accorder de moyens budgétaires supplémentaires. Par conséquent, l'inspiration ne viendra pas de l'Allemagne, selon le Président, mais sera de la responsabilité de la France, qui doit être volontariste et proactive.

Le Président ouvre à présent le débat et cède la parole à M. LESTERLIN.

M. LESTERLIN revient sur l'exposé du Président concernant l'esquisse de feuille de route du Gouvernement, s'appuyant sur les interrogations des principaux ministres qu'il a rencontrés. De son point de vue, les premières pistes annoncées par le Président sont de nature à lui « remonter le moral ».

S'agissant de la rencontre entre le Président et la ministre Frédérique VIDAL, M. LESTERLIN demande si le Président a suggéré que les étudiants qui se préparent au métier d'enseignant puissent avoir effectué un service civique.

Le Président répond qu'il signera le 20 juin prochain, avec la Conférence des grandes écoles et en présence de Frédérique VIDAL, une convention dans laquelle figure un point selon lequel il est souhaitable que tous les étudiants des grandes écoles aient bénéficié d'une expérience d'engagement citoyen au cours de leur scolarité. Il s'agit par conséquent d'une première étape qui sera poursuivie.

S'agissant du Corps européen de solidarité, M. LESTERLIN rappelle qu'à la fin du mois d'octobre 2016, à l'initiative de France Volontaires et de l'ASC, ont été réunis à Lomé l'ensemble des directeurs du service civique des pays africains, essentiellement francophones,

sur le thème de la mobilité internationale et de la réciprocité. Le lendemain des débats, M. VALLS, ex-Premier ministre, était à Lomé. Il a pu prendre connaissance des résultats des travaux. Il a alors évoqué l'idée d'un Erasmus africain. Aussi, M. LESTERLIN demande si la Commission européenne s'est posé la question d'une dimension internationale et transcontinentale du Corps européen de solidarité à l'occasion de sa mise en place, qui lui semblerait particulièrement appropriée.

Le Président répond par l'affirmative dans le cadre d'accords de réciprocité passés entre les États membres et les autres États. Il évoque dans ce cadre le problème extrêmement irritant des titres de séjour et visas délivrés aux jeunes volontaires étrangers qui séjournent en France. Il espère que les nouvelles équipes du ministère de l'Intérieur pourront régler rapidement cette question. Une réunion technique a d'ailleurs été organisée récemment sur le sujet. Pour autant, le Président reste persuadé que, grâce à une politique plus volontariste et pragmatique et un dispositif de réciprocité entre les États tiers et les États membres de l'Union européenne, les mobilités pourront être financées dans le cadre du Corps européen de solidarité.

Mme de MAZANCOURT estime que les grandes écoles doivent valoriser le service civique en dehors de la convention qui serait signée afin que tous les étudiants des grandes écoles aient eu une expérience d'engagement citoyen au cours de leur scolarité. Elle ne souhaiterait pas que les grandes écoles considèrent que, puisqu'elles envoient leurs étudiants recrutés par les services habituels en service civique, elles sont exonérées du fait d'ouvrir leurs portes à d'autres jeunes, au parcours plus « baroque ».

Le Président propose à Mme de MAZANCOURT de réitérer ses propos dans un mail qu'il reprendra tel quel lors de son intervention à l'occasion de la signature de la convention, le 20 juin prochain.

Mme de MAZANCOURT confirme qu'elle rédigera le mail sans tarder.

M. LOUIS aimerait que la mission prioritaire « devoirs faits » ne devienne pas l'unique mission et la représentation du service civique. Il craint par ailleurs que le volet « insertion » détourne le service civique de sa vocation qui est l'engagement citoyen. Il rappelle que le service civique n'est pas un mode d'insertion des jeunes en difficulté. Enfin, il note que les ambitions énoncées par le Président nécessiteront des moyens d'accompagnement. Or ces moyens d'accompagnement sont actuellement insuffisants dans les structures. Il conviendra d'aider les structures à recruter des jeunes qui ont des difficultés à s'engager et à les accompagner.

Enfin, M. LOUIS s'interroge sur la manière dont la feuille de route sera travaillée au sein du comité stratégique. Il demande si chaque membre doit produire une note ou si un groupe de travail opérationnel sera monté pour favoriser un travail collectif.

M. CRESPEL (La Guilde) rappelle qu'un constat avait été réalisé en 2009, au moment de la création de France Volontaires, sur l'engagement des jeunes à l'international. À cette époque, il avait estimé qu'environ 20 000 jeunes effectuaient des missions à l'international. Il déplore malheureusement le décès dans un attentat d'une jeune Française de 23 ans, partie en Colombie, qui terminait son stage et préparait son diplôme à l'université Paris-Créteil. Il souhaitait rendre hommage à cette jeune étudiante, car de nombreux jeunes s'engagent en dehors du dispositif de service civique à l'étranger.

M. CRESPEL ajoute que le Corps européen de solidarité a été présenté en Italie au cours d'un forum qui a eu lieu début juin, devant les acteurs mondiaux du volontariat international et les représentants du service civique italiens. Les personnes présentes ont été relativement étonnées de la constitution du Corps européen de solidarité qui ne s'appuie sur aucune base solide existante, mais sur un système *ex nihilo*. Il se satisfait que le projet de règlement paraisse prochainement. Pour autant, M. CRESPEL soulève un problème de pilotage. En effet, il a appris en Italie, avec surprise, que son organisation était agréée pour inscrire des jeunes au Corps européen de solidarité. Il lui a été indiqué par ailleurs que les structures seraient, non pas des structures d'envoi, mais des structures d'accueil. Or 30 000 jeunes sont d'ores et déjà

inscrits sur la plateforme du Corps européen de solidarité et attendent que des missions leur soient proposées alors que les organismes qui seraient agréés ignorent qu'elles le sont.

Le Président répond que les pouvoirs politiques ont formulé un projet, puis se sont tournés vers les services de la Commission européenne, qui ont rédigé un projet de règlement. C'est la raison pour laquelle il insiste pour que l'Agence soit en position, non pas de demander des explications, mais de « s'engouffrer dans la brèche » pour faire des propositions. Il est frappé par la différence entre le discours du président de la Commission, M. JUNCKER, qui attache à ce dossier une grande importance politique, et la manière dont les services de la Commission gèrent le dossier.

Mme HEL-THELIER confirme que les textes doivent faire l'objet de demandes d'éclaircissement, de manière à mettre en œuvre le Corps européen de solidarité tel que souhaité.

Mme ANGRAND (Secrétaire générale de l'OFAJ) comprend que le Corps européen de solidarité ne dispose pas de moyens supplémentaires. Le budget nécessaire sera certainement pris sur le programme Erasmus, ce qui peut expliquer une certaine résistance, plusieurs actions entrant en concurrence pour le même budget.

Mme ANGRAND trouve le projet du Corps européen de solidarité extrêmement intéressant. Pour autant, se posera la question de la manière de susciter un sentiment d'appartenance à l'Europe, si tel est l'objectif du CES.

Mme ANGRAND remercie le Président pour la présentation de la feuille de route du Gouvernement 2017. Cependant, elle n'a pas véritablement compris les mesures envisagées pour faire participer davantage le public des jeunes en difficulté.

Le Président répond qu'à ce stade, aucune disposition précise n'est mise en œuvre. Pour autant, le développement de l'accompagnement est d'ores et déjà fléché comme étant une mesure nécessaire.

Mme BUSSON rappelle qu'elle s'intéresse depuis de nombreuses années à des projets de type service volontaire européen. En lien avec le CNAJEP (Comité pour les relations nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire), elle se préoccupe depuis le mois de décembre dernier de l'annonce du Corps européen de solidarité. Elle a notamment produit une série de propositions qui est remontée à la DJEPVA il y a quelques jours sous forme de note. Selon Mme BUSSON, il est urgent de créer un groupe de travail qui coconstruise de manière positive le programme que pourrait défendre la France. Il serait en effet scandaleux, de son point de vue, que le programme rétrograde complètement par rapport à ce qui a été mis en place depuis vingt ans par le service volontaire européen, et ne tienne pas compte des leviers existants.

Le Président répond que rien n'est « scandaleux » dans l'intention politique de créer un Corps européen de solidarité. Certes, le projet de règlement ne répond pas à l'ensemble des questions, et il partage l'analyse selon laquelle il faut être en position d'émettre des propositions.

Mme BUSSON précise que le projet en cours semble annuler le service volontaire européen sur le territoire de l'Union européenne et c'est en cela qu'il pourrait être scandaleux. C'est la raison pour laquelle Mme BUSSON plaide pour la mise en place de temps de travail sur des thématiques importantes pour l'avenir, en dehors du comité stratégique, et d'une coconstruction franco-française de propositions, à la lumière de l'expérimentation « *IVO for all* ». Il convient de créer un lien entre le service civique et le programme européen, en proposant des innovations, sans les imposer toutefois aux autres pays.

Par ailleurs, d'autres temps de travail seraient nécessaires, selon Mme BUSSON, notamment pour la déclinaison opérationnelle de la loi Égalité et Citoyenneté. Elle a posé des questions auxquelles des réponses n'ont pu être apportées, notamment sur des problèmes d'intermédiation et d'accueil de jeunes étrangers.

Mme GRIMBELLE insiste sur le besoin d'accompagnement des structures locales, notamment si l'Agence du service civique souhaite « banaliser » l'éducation à la citoyenneté européenne. L'engagement en Europe ne doit pas être réservé aux seuls volontaires européens. Pour autant, le dispositif est, de son point de vue, le « must » en matière d'éducation à la citoyenneté et de mobilité internationale. Il existe depuis une vingtaine d'années et a démontré toute la pertinence et la nécessité d'un accompagnement au départ. Les outils existent et il suffit de s'en emparer de manière plus souple. En cela, Mme GRIMBELLE souhaite insister sur la bonne volonté de La Ligue pour tenter d'organiser des missions de volontariat de plusieurs mois, dont quelques mois à l'étranger, sans doute parfois à la limite de la légalité. C'est la raison pour laquelle La Ligue souhaite mettre en place des modalités d'expérimentation, sous couvert d'un accompagnement par l'Agence du service civique. Aussi, Mme GRIMBELLE insiste sur l'accompagnement au plus près du terrain, à la fois des potentiels jeunes volontaires et des potentielles structures d'accueil, sans doute à l'échelle infra-départementale des bassins de vie, parmi les grands réseaux associatifs qui sont en capacité de favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande. En effet, Mme GRIMBELLE déplore les propos tenus en début de réunion selon lesquels il manquerait de jeunes volontaires, tout comme il manquerait de jeunes bénévoles au sein des associations. Or toutes les statistiques prouvent qu'il existe de plus en plus de bénévoles associatifs au sein de la société française. De la même manière, les jeunes volontaires sont toujours plus nombreux que le nombre de missions à pourvoir. Mme GRIMBELLE pense que l'accompagnement local ainsi qu'un travail de mise en adéquation permettront de résoudre le problème.

M. LE SCORNET (Union Nationale d'Information Jeunesse) considère qu'il conviendrait de lever certains freins périphériques à la mobilité, et notamment le frein du logement. Il se félicite de la volonté de créer des passerelles grâce à l'apprentissage. Il déplore en effet que certains jeunes se sentent isolés à la fin de leur service civique. Cependant, le service civique ne doit pas se placer dans une démarche d'insertion professionnelle, mais conserver la dimension d'engagement.

M. LE SCORNET souligne également la volonté du ministre de l'Éducation nationale de favoriser l'aide aux devoirs. Il rappelle que l'Union Nationale d'Information Jeunesse est déjà impliquée dans cette démarche de manière autonome.

Mme LEGOUPIL (Apprentis d'Auteuil) souhaiterait revenir sur le projet « devoirs faits », qui constitue une mission centrale des établissements des Apprentis d'Auteuil, à la fois en termes de bénévolat et de volontariat. Cette mission permet une mobilisation générale : en effet, les jeunes en service civique côtoient des bénévoles, l'enjeu étant qu'ils suscitent chez les jeunes accueillis un sens de l'engagement pour une mission de service civique. Mme LEGOUPIL serait ravie de pouvoir proposer des missions d'enseignement dans les établissements Apprentis d'Auteuil.

Mme PFUNDER revient sur la feuille de route du Gouvernement 2017. Il lui semble véritablement intéressant que le service civique s'inscrive au cœur de politiques publiques innovantes, sachant que toutes les missions innovantes ne sont pas identifiées comme des politiques publiques. Par ailleurs, de l'avis de Mme PFUNDER, la pertinence et l'intérêt du cadre de la mission ne font pas toute la qualité des missions de service civique. Il convient de ne pas miser exclusivement sur la quantité et de porter une attention très forte à la qualité à la fois de la mission, de l'accueil et de l'accompagnement des jeunes volontaires qui doivent s'inscrire dans une démarche globale. Elle plaide pour un travail multipartenarial et la création d'un cadre au service de la qualité, qui est l'une des conditions *sine qua non* de la pérennisation du service civique, de son point de vue.

Le lieutenant-colonel BOURDETTE demande si les regroupements régionaux dans le cadre d'une journée d'accueil sont toujours prévus.

Le Président confirme ce point : les regroupements sont prévus et encouragés, sous des formes variables.

M. CLIVIOT (UFCV) se réjouit que la démarche de développement envisagée cherche à s'inspirer du programme de coopération Mona Lisa. Dans le cadre de l'intermédiation service civique-Mona Lisa en 2016, il a constaté la nécessité de renforcer l'accompagnement collectif, et notamment la formation, l'échange et l'analyse de pratiques. Des acteurs ont pu se rassembler autour de ce sujet et engager d'autres coopérations. Il est question, pour le jeune, de faire société autour d'une priorité et pour les structures, de partager des préoccupations diverses. C'est l'occasion de dépasser le cadre même de la structure et pour le jeune, de se dépasser personnellement, grâce à son engagement au sein du service civique.

M. BALME (France Volontaires) souhaite apporter un complément d'information utile : le Corps européen de solidarité a un précédent : le Corps d'action humanitaire de l'Union européenne, qui a été instauré dans des conditions relativement comparables quelques années auparavant. Les productions réalisées à l'époque peuvent être communiquées, puisque toutes les questions et remarques évoquées ce jour ont été en partie traitées et discutées à l'occasion de la mise en place de ce Corps, qu'il s'agisse des questions de certification, d'articulation, de formation, etc. M. BALME se dit totalement disponible pour contribuer à cet exercice.

M. SAPIN, personnalité qualifiée (CCSC) remercie M. LESTERLIN, pour son assiduité et sa participation aux différents groupes de travail et réunions. Il est rare, selon lui, que les élus viennent discuter avec les simples citoyens de cette manière. Il se sent en fraternité avec son engagement et tenait à insister sur sa participation et à le remercier.

M. SAPIN évoque à présent l'étude réalisée par le Conseil Économique, Social et Environnemental. L'une de ses propositions phares consiste à articuler le service civique avec les grandes causes, dans une approche pluriannuelle.

Il apprécie les précisions apportées par M. CLIVIOT sur le programme Mona Lisa. Il s'agit bien d'une coconstruction entre les citoyens, les organisations de la société civile et les services de l'État. M. SAPIN craint que si les dispositifs sont définis par les services de l'État et mis en œuvre par les organisations, l'Agence risque de « rater le rendez-vous » avec les jeunes.

Le Président répond que c'est la raison pour laquelle il a évoqué l'expérience Mona Lisa, qui correspond au modèle à développer.

M. SAPIN rappelle le signal fort et alarmant que représentent les plus de 50 % d'abstentions aux élections législatives, dont il convient de se préoccuper et d'intégrer dans l'exigence de travail. Le comité stratégique et ses groupes de travail n'ont pas vocation à être une simple plateforme de lancement et de calibrage avant « industrialisation ». Cette instance paritaire a vocation à permettre de porter l'esprit du service civique. En sa qualité de personnalité qualifiée, M. SAPIN a acquis des compétences en termes de gestion des conflits, de lutte contre la violence, et d'éducation à la paix. Après les premiers attentats contre Charlie Hebdo, il a mis en place un groupe de travail spécifique rassemblant toutes les personnes qui travaillent sur la sécurité, y compris les instances du ministère de la Défense, afin de réfléchir comment intégrer dans la formation civique et citoyenne un volet « gestion des conflits et lutte contre les violences ».

M. SAPIN estime qu'il aurait été intéressant qu'une personne du monde associatif accompagne le Président lors de son voyage en Allemagne.

En résumé, M. SAPIN enjoint les membres du comité stratégique à travailler ensemble.

M. TROUMOUGOURAN souhaite soumettre un projet d'échanges entre les services civiques aux membres du comité stratégique. Il explique qu'au cours de la formation civique et citoyenne de M. SAPIN, il a rencontré une personne en service civique qui détenait certaines compétences et qui avait notamment suivi des études de cinéma. Il lui a donc été proposé d'apporter son aide dans le cadre d'un événement. Ce dernier a donc été réalisé en commun et s'est bien déroulé. L'association dans laquelle M. TROUMOUGOURAN œuvrait a apprécié le service apporté par cette personne et a souhaité poursuivre cette collaboration. Il lui paraît donc intéressant de développer ces échanges entre les services civiques, peut-être en créant un site internet dédié.

Le Président remercie M. TROUMOUGOURAN pour sa contribution et approuve son analyse.

Mme TRELLE-KANE souhaite réagir sur la question des rassemblements. Elle suggère que toutes les journées de formation citoyenne soient organisées sous la forme de rassemblements de jeunes sur les territoires, en confiant leur organisation au réseau associatif. Ainsi, les journées pourront être généralisées et harmonisées. En effet, la plateforme recommande depuis fort longtemps de bénéficier de davantage de jours, de les financer, et de systématiquement les organiser sous la forme de rassemblement. Ce format permet notamment d'effectuer de l'autorégulation parmi les jeunes et de générer de la solidarité, actions qui sont très bénéfiques au service civique.

Mme TRELLE-KANE rejoint les propos de M. SAPIN sur le comité stratégique. Son intervention sur la nécessaire coordination au plan national vaut pour le plan local : les services déconcentrés travaillent régulièrement avec le secteur associatif et les collectivités locales pour réfléchir à la manière d'améliorer la situation sur le terrain. Il s'agit d'une forme de déclinaison territoriale de la coconstruction désirée par M. SAPIN.

En résumé, le Président revient sur les groupes de travail en cours :

- un groupe de travail sur le service civique d'initiative ;
- un groupe de travail sur le service civique en milieu rural.

À l'issue des discussions du jour, le Président confirme la nécessité de créer un groupe de travail sur le Corps européen de solidarité afin d'émettre rapidement des propositions et étayer la position française sur le sujet.

S'agissant de la création d'éventuels autres groupes de travail, le Président souhaite attendre d'avoir rencontré les différents ministres concernés. Il est cependant très attentif à la question de l'accompagnement et de la garantie de qualité du service civique sur le territoire. Lors de sa rencontre avec M. BLANQUER, le Président lui a indiqué que si le gouvernement confirmait l'objectif de généralisation et la poursuite du développement quantitatif du service civique dans les prochaines années, des moyens budgétaires spécifiques seraient nécessaires. Sans ces moyens, l'Agence du service civique ne parviendrait pas aux objectifs fixés tout en garantissant la qualité requise pour le service civique.

Le Président propose de clore le débat et d'aborder le dernier point de l'ordre du jour. Il cède la parole à Mme CHENAL.

Modalités de participation des volontaires au comité stratégique

Mme CHENAL, Chef de projet Statut et Parcours des volontaires, présente les modalités de participation des volontaires au comité stratégique.

La représentation des volontaires comme membres du Comité Stratégique est définie par la convention constitutive de l'Agence du service civique du 17 décembre 2015. La délibération du Conseil d'Administration en date du 26 octobre 2016 en précise les modalités : le CA a acté le

principe que 3 ou 4 jeunes en mission soient mis à disposition par les organismes d'accueil et participent au comité stratégique pendant leur temps de mission. L'objectif est à présent d'instituer cette représentation et de tester un mode de désignation et de mobilisation des volontaires. Un retour d'expérience sera présenté au Comité Stratégique à l'issue de la première année de mandat. Par la suite, il s'agira d'étudier la manière de faire évoluer cette représentation, notamment afin d'assurer une plus grande représentativité des volontaires et de l'améliorer au fil du temps.

Mme CHENAL insiste sur le fait que les volontaires soient toujours en mission lorsqu'ils exercent leur mandat. Il s'agit d'un élément important en termes de mobilisation et d'expertise d'usage afin que les volontaires puissent faire part des réalités concrètes qu'ils rencontrent. En effet, ce temps dédié pendant leur mission permettra de pour porter à la fois les difficultés rencontrées et les retours d'expérience des jeunes sur les territoires.

Mme CHENAL ajoute que la mise en place de la représentation des jeunes volontaires nécessite l'engagement des organismes d'accueil, cette fonction de représentation devant être intégrée à la mission. Il est proposé un temps dédié de huit demi-journées. Par ailleurs, il importe que les structures d'accueil puissent intégrer ce temps de représentation à la mission, à la fois en termes de planning et de projet d'avenir.

Mme CHENAL propose que chaque structure propose un représentant, et que la structure s'engage à procéder à un nouvel appel à volontaires si le premier n'était plus présent ou en cas de fin de mission de celui-ci. Ainsi, la structure s'engagerait pour un temps donné. Pendant la mise à disposition serait maintenue les indemnités et la prestation de subsistance. En revanche, l'hébergement et le transport seraient pris en charge par l'Agence du service civique, comme c'est actuellement le cas pour tout membre du comité stratégique.

L'agence propose un appel à volontaires dont l'avantage est de permettre une mobilisation de personnes qui ont envie de s'engager dans la fonction de représentation. Elle propose également une mixité des jeunes volontaires avec une diversité à la fois des profils, des missions des volontaires et des organismes d'accueil, afin que les échanges soient les plus riches possible. Enfin, l'Agence souhaiterait que les volontaires ne soient pas en mission auprès d'un membre du comité stratégique en tant que tuteur, ceci afin de leur laisser une plus grande liberté de parole.

L'objectif de la mobilisation des volontaires est que le volontaire puisse avoir le même rôle que tout professionnel. Il doit être en mesure de co-analyser et co-élaborer les propositions du Comité Stratégique, avec un regard et une parole de jeune qui effectue son service civique. Mme CHENAL convient qu'il n'est pas toujours évident de prendre la parole en public. Aussi, la prise de parole sera préparée, notamment grâce à un travail préalable sur l'ordre du jour. L'ordre du jour intégrera des points spécifiques préparés et présentés par les volontaires sur des thématiques discutées au sein du groupe ressources.

Mme CHENAL explique que l'objectif est de créer un groupe ressource d'une dizaine de volontaires afin d'en garantir la mixité. La représentation devant le comité stratégique serait « tournante », avec 3 à 4 volontaires présents à chaque comité stratégique qui pourraient prendre la parole au même titre que les autres intervenants. Il conviendrait également d'associer les jeunes volontaires aux groupes de travail du Comité Stratégique ou de l'Agence.

À plus long terme, Mme CHENAL propose que la parole développée au sein du comité stratégique soit insufflée de manière plus large au niveau local. La loi Égalité et Citoyenneté prévoit que les représentants des volontaires participent aux commissions locales et donnent leur avis sur le service civique. Une réflexion est à mener sur la coordination entre la participation des volontaires du Comité Stratégique et celle instituée au niveau local.

Mme CHENAL propose le calendrier de mise en place suivant :

- du 20 juin au 5 juillet, les membres du comité stratégique sollicitent les organismes d'accueil associatifs ou administratifs qui souhaitent s'engager dans cette démarche ;
- l'Agence transmet une note de cadrage explicitant la démarche (diversité des profils, missions, structures) ;
- constitution d'une liste à partir du 5 juillet 2017 pour que l'Agence prenne contact avec les organismes d'accueil qui lanceront appel à volontaires ;
- l'appel à volontaires serait effectué entre les mois de juillet et août ;
- dès le 1^{er} septembre, transmission des coordonnées des volontaires qui souhaitent participer au comité stratégique ;
- au mois de septembre, information des membres du comité stratégique, constitution de la liste des volontaires retenus et rencontre avec les volontaires désignés ;
- présentation au comité stratégique du 28 septembre et instauration du collège des volontaires.

Deux cas de figure risquent de se présenter :

- un nombre trop important de volontaires : un choix devra être opéré afin de désigner des volontaires en respectant les critères de mixité ;
- un nombre insuffisant de volontaires (10 ou inférieur à 10) : la question de la représentativité du collège des volontaires se posera.

En conclusion, Mme CHENAL pense que les représentants des volontaires pourront être sollicités sur certains sujets, et notamment l'utilité des mesures d'accompagnement, la valorisation de leurs compétences, l'articulation entre la représentation nationale et locale, au niveau des territoires. Mme CHENAL propose un retour d'expérience et des propositions d'évolution devant le comité stratégique du mois de juillet 2018, après un an d'institution du collège des représentants des volontaires.

Le Président remercie Mme CHENAL et s'enquiert des réactions des membres du comité stratégique.

M. LESTERLIN estime que l'ancrage territorial militant, engagé, ne pourra pas se réaliser si les personnes qui ont vécu l'expérience du service civique n'ont pas leur place au sein du comité stratégique. Selon lui, l'Agence a tout intérêt à encourager les initiatives de jeunes pour essayer de les structurer sur un plan territorial. M. LESTERLIN est persuadé que la mobilité géographique devra être développée, à la fois au niveau interrégional, intraeuropéen et intercontinental. Il pense que l'activité d'animation, qui permettra d'enrichir les initiatives d'éducation civique et citoyenne sur le territoire, se développera avec des personnes qui ont déjà vécu l'expérience et en ont gardé un bon souvenir. La société solidaire sera effective lorsque des citoyens ou des familles accueillent pour quelques semaines ou mois des jeunes venus d'une autre région et qui n'ont pas la possibilité de se loger.

Mme BUSSON rejoint les propos de M. LESTERLIN. S'agissant du calendrier, Mme BUSSON estime que les mois de juillet et août ne sont pas adaptés pour faire remonter des candidatures de jeunes volontaires.

Mme BUSSON ajoute qu'un groupe de travail autour de la citoyenneté entre service civique, réserves et autres organismes lui semble intéressant à mettre en place.

Mme AMAR trouve l'initiative très intéressante. Elle s'étonne de ne pas voir autour de la table des représentants de l'association La voix des volontaires, qui a pour objectif de fédérer les volontaires. En cela, elle rejoint la proposition de M. TROUMOUROUGAN de rassembler les jeunes autour d'une structure à laquelle ces derniers pourraient s'adresser.

Mme AMAR revient sur les difficultés de recrutement des jeunes volontaires. Pour en rencontrer plusieurs centaines chaque année, elle explique que de nombreux volontaires sont prêts à témoigner de leur engagement pour donner envie à d'autres volontaires. Elle donnera les coordonnées de ces volontaires si besoin.

M. CRESPEL explique ne pas souffrir de manque de candidatures sur l'international. Ce point pose la question de la représentation des engagés de service civique qui font tout ou partie de leur mission à l'international. Cet élément est à prendre à compte dans le cadre de l'ouverture sur les autres.

Mme TRELLU-KANE suggère une ouverture sur d'anciens jeunes volontaires, afin de bénéficier d'une diversité de profils et de leur retour d'expérience, et non sur de jeunes volontaires qui débutent à peine leur mission.

Mme CHENAL étudiera la possibilité de reculer le calendrier de quelques mois et de présenter une liste de volontaires, non pas lors du comité stratégique de septembre, mais au mois de décembre 2017. Elle rappelle toutefois que le souhait de l'Agence était d'instituer le collège des jeunes volontaires au plus tôt.

Sur la question de la participation des volontaires qui ne seraient plus en mission, Mme CHENAL rappelle que l'idée est de constituer une représentation de jeunes volontaires en mission. Un premier retour d'expérience permettra sans doute de faire évoluer le principe et les modalités de mise en œuvre, s'il s'avérait que ceux-ci n'étaient pas pertinents. Elle rappelle qu'il s'agit d'une phase test qu'il convient d'évaluer et d'adapter si nécessaire.

M. CLIVIOT ajoute que le service civique étant un engagement, il n'est pas illogique que certains jeunes, à l'issue de leur mission, puissent continuer à s'engager en participant au service civique sans pour autant être rémunérés.

M. LOUIS rappelle que les structures doivent s'engager à libérer les jeunes. Par ailleurs, les jeunes doivent être formés et accompagnés dans le cadre de cette représentation devant le comité stratégique. Enfin, M. CLIVIOT pense que le comité stratégique ne peut s'appuyer sur une dizaine de jeunes volontaires. Il propose l'organisation chaque année d'un rassemblement avec une trentaine ou une quarantaine de jeunes, de façon à susciter un échange fructueux. Cette journée de rassemblement lui semble essentielle pour rester en lien avec la jeunesse.

Le Président est absolument d'accord sur ce point. L'exercice sera renouvelé. Le prochain comité stratégique mettra à l'ordre du jour un point sur la présentation des réserves. Le dispositif des différents modes d'engagement peut apparaître confus pour les citoyens. En réalité, il existe des modes d'engagement pour toutes les catégories de citoyens et pour tout âge. Il convient à présent de rendre ce dispositif lisible et le comité stratégique constitue l'instance appropriée pour aborder le sujet.

Le Président remercie l'ensemble des participants. Il confirme avoir pris bonne note de l'ensemble des contributions et propositions.

M. ABIVEN propose aux membres du comité stratégique de les retrouver le 28 septembre prochain à 9 heures 30.

Le Président clôt la séance.

—